

Mariage

de ..... et de .....

le ..... à .....



Dossier de Mariage

Dossier à déposer complet à la Mairie  
au moins 1 mois avant la date fixée pour le mariage  
Présence obligatoire des deux futur(e)s époux/épouses

Madame, Monsieur,

Vous avez formé le projet de vous marier prochainement et vous venez d'effectuer les premières démarches en vue de préparer cet événement.

Pour permettre la rédaction de votre acte de mariage, il vous appartiendra de fournir divers documents et je vous invite à lire attentivement la notice explicative qui vous a été remise dans le but de faciliter vos démarches.

Une fois ces pièces réunies, il conviendra de déposer votre dossier complet à l'accueil de la Mairie.

Bien entendu, les agents de l'Etat-Civil se tiennent à votre disposition pour vous recevoir et vous apporter leur aide.

Dès à présent, je vous adresse tous mes vœux de bonheur et mes chaleureuses félicitations.

Le Maire,



Jean-Louis ROGER

# Composition du dossier

- 1 Documents annexes à fournir en parallèle du dossier lui-même
- 2 Informations pratiques concernant la célébration des mariages
- 3 Attestation sur l'honneur
- 4 Renseignements communs aux futur(e)s époux/épouses
- 5 Fiche individuelle (futur(e) époux (se))
- 6 Fiche individuelle (futur(e) époux (se))
- 7 Témoins du mariage
- 8 Fiche de suivi

Dossier de Mariage

Documents à fournir au moment du dépôt du dossier	Cadre réservé à l'administration			
	EPOUX(SE) demandé    reçu		EPOUX(SE) demandé    reçu	
1) <b>Attestation individuelle</b> (document ci-joint)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) <b>Renseignements communs aux futur(e)s époux/épouses</b> (document ci-joint)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) <b>Copie intégrale de l'acte de naissance</b> délivré par la mairie du lieu de naissance daté de moins de 3 mois à la date du mariage (pour les personnes étrangères, voir page suivante).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) <b>Pièce d'identité</b> (présentation de la carte nationale d'identité ou du permis de conduire ou du passeport).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) <b>Justificatif de domicile</b> (quittance Edf, attestation sur l'honneur...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) <b>Feuille des Témoins</b> (photocopies des cartes d'identité).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7) <b>Certificat du contrat de mariage</b> établi devant un Notaire, à déposer au plus tard 10 jours avant le mariage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) <b>Extraits de naissance des enfants communs</b> comportant les mentions de reconnaissance des Père et Mère et le <b>Livret de famille</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) <b>Copie de l'acte de décès</b> du précédent conjoint pour les personnes veuves.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10) <b>Copie de l'acte de mariage</b> avec la mention de divorce pour les personnes divorcées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11) <b>Consentement</b> des Père et Mère si l'un des futurs époux est mineur (moins de 18 ans, même émancipé). Les mineurs devront être accompagnés de leur Père et Mère.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12) <b>Consentement</b> du Curateur ou du Conseil de Famille pour les personnes placées en Curatelle ou en Tutelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13) <b>Avis médical</b> pour les majeurs placés en Tutelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# Dossier de Mariage

Documents à fournir au moment du dépôt du dossier	Cadre réservé à l'administration			
	EPOUX(SE) demandé    reçu		EPOUX(SE) demandé    reçu	
14) <b>Autorisation militaire</b> lorsque le futur conjoint ne possède pas la nationalité française ou lorsque les militaires servent à titre étranger.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>En plus des pièces indexées 1 2 4 6 page ci contre, la personne de nationalité étrangère doit présenter les documents suivants :</b>				
15) <b>Copie d'acte de naissance</b> délivrée par la mairie du lieu de naissance (original) et sa traduction par un traducteur-juré ou par le Consul.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16) <b>Certificat de célibat ou de capacité matrimoniale</b> de moins de trois mois à la date du mariage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17) <b>Certificat</b> précisant le caractère définitif d'un <b>divorce</b> ou <b>copie de l'acte de décès</b> pour les personnes veuves.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18) <b>Certificat de coutume</b> relatif aux lois du mariage du pays concerné.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19) Pièce d'identité (carte de séjour, passeport).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Informations complémentaires par pays

Un extrait d'acte de naissance émanant d'une autorité étrangère doit être :

- A - soit légalisé par le Consul de France du lieu de délivrance ;
- B - soit visé par le Consul du Pays en France.

Pour les actes émanant des pays suivants : Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Gabon, Grande-Bretagne, Grèce (Apostille de la Convention de La Haye), Hongrie, Italie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, Niger, Pays-Bas, Portugal, République centrafricaine, Roumanie, Sarre, Saint-Marin, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Vietnam, Yougoslavie,

La signature et le sceau des autorités locales suffisent (sceau en langue française).

## Cas particuliers

- Algérie : mention « délivré en vue d'un mariage » ou « néant » sur l'extrait de naissance.
- Belgique : un extrait du registre de la Population est à produire en complément de l'extrait de naissance.
- Cameroun : publication de 1 mois à la ville de naissance et au Consulat du Cameroun à PARIS.
- Italie : certificat constatant qu'une publication a été procédée au lieu du dernier domicile du ressortissant italien.
- Maroc : la validité du mariage au regard de la loi marocaine est subordonnée à l'enregistrement de ce mariage par les fonctionnaires consulaires marocains.
- Pays-Bas : un extrait du registre de la Population est à produire en complément de l'extrait de naissance.
- Suisse : un certificat individuel d'Etat-Civil établi à partir du registre des familles est à produire en complément de l'extrait de naissance.
- Turquie : un extrait du registre des familles est à produire en complément de l'extrait de naissance.

## Mariage d'une personne française née à l'étranger

Les personnes françaises dont l'acte de naissance a été dressé à l'étranger et transcrit à l'Etat-Civil Central du Ministère des Affaires Etrangères doivent produire un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois délivré par ce Ministère.

☒ **Ministère des Affaires Etrangères**  
11 rue de la Maison Blanche  
44941 NANTES Cedex 9

## Mariage des réfugiés et des apatrides

Les personnes dont le statut de réfugié a été officiellement reconnu doivent produire un extrait d'acte de naissance délivré par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (O.F.P.R.A.). Cet extrait doit avoir moins de trois mois à la date de la célébration du mariage.

☒ **Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides**  
201 Rue Carnot  
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex  
Tél : 01.58.68.10.10

# 2/ Informations pratiques

## – Quelle date fixer ?

- Les mariages sont célébrés (en fonction des disponibilités) :
  - le lundi après-midi : de 14h00 à 17h00
  - du mardi au vendredi : de 09h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00
  - le samedi : de 09h30 à 12h00
- La date et l'heure de la célébration ne peuvent être fixées que lorsque toutes les pièces du dossier ont été déposées en Mairie, examinées et reconnues régulières.
- Elles sont arrêtées en fonction de la disponibilité du calendrier. Un délai minimum de 10 jours est par ailleurs nécessaire pour respecter la durée légale de Publication des bans. C'est pourquoi, il est conseillé aux futur(e)s époux/épouses qui prévoient une cérémonie religieuse de ne pas arrêter le jour et l'heure de celle-ci avant d'avoir réglé l'organisation de la cérémonie civile d'un commun accord avec l'Officier d'Etat-Civil.

## – Renseignements et réception des dossiers

- Les intéressé(e)s doivent impérativement être présents (es) au moment du dépôt du dossier de mariage.
- L'Accueil de la Mairie de Sucé-sur-Erdre est à votre disposition aux heures d'ouverture de la Mairie :
  - le lundi après-midi : - de 14h00 à 17h30
  - du mardi au vendredi : - de 9h00 à 12h30 et  
- de 14h00 à 17h30
  - le samedi matin : - de 9h00 à 12h30

## – L'accès à la salle des mariages

- L'accès à la salle des Mariages s'effectue par le parc de la Mairie.

## – La célébration

- La cérémonie a lieu publiquement.
- Afin de ne pas perturber son organisation, il est tout particulièrement recommandé aux futurs(e)s époux/épouses, aux témoins et autres personnes invitées, d'être présents à l'heure indiquée.
- Sur le palier de la salle des mariages, il n'est pas autorisé de lancer du riz, des pétales de fleurs ou des confettis.
- Si les futur(e)s époux/épouses désirent procéder à une cérémonie religieuse, un certificat leur sera remis avec le livret de famille.
- Monsieur le Maire ne peut assurer seul l'ensemble des mariages. Chacun de ses adjoints peut officier en son nom, pour le cas où les futur(e)s époux/épouses souhaiteraient que leur mariage soit célébré par un Elu en particulier, il leur appartient de prendre contact directement avec le Secrétariat de la Mairie.
- L'échange des anneaux peut se faire au cours de la cérémonie après le consentement des futur(e)s époux/épouses.

## – Informations diverses

- Dans certains cas Monsieur Le Maire peut demander une audition avec le futur(e) époux/épouse.
- Le mariage des parents n'entraînant plus la légitimation des enfants, celui-ci n'a aucune incidence sur leur nom de famille.

# 3/ Attestation commune

Les futurs époux/épouses attestent sur l'honneur :

Je soussigné(e) (nom et prénoms) : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Certifie sur l'honneur :  Être célibataire  
 Ne pas être remarié(e)

Être domicilié(e) à : .....  
Depuis le : .....

Résider sans interruption à Sucé-sur-Erdre du : .....  
au : .....

Fait à : ..... Le : .....

**Signature**

Je soussigné(e) (nom et prénoms) : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Certifie sur l'honneur :  Être célibataire  
 Ne pas être remarié(e)

Être domicilié(e) à : .....  
Depuis le : .....

Résider sans interruption à Sucé-sur-Erdre du : .....  
au : .....

Fait à : ..... Le : .....

**Signature**

\* Article 441-1 du code pénal : toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée constitue un faux, qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet, d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

\* Le faux et l'usage de faux sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

Dossier de Mariage

# 4/ Renseignements communs

## – Contrat de mariage

Un contrat de mariage est-il prévu ? OUI  NON

## – Enfants communs

(Enfants nés avant le mariage et reconnus par les futur(e)s époux/épouses)

	<u>Prénoms</u>	<u>Noms</u>	<u>Age</u>
1 <sup>er</sup> enfant	.....	.....	.....
2 <sup>e</sup> enfant	.....	.....	.....
3 <sup>e</sup> enfant	.....	.....	.....
4 <sup>e</sup> enfant	.....	.....	.....

## – Parenté

Les futur(e)s époux/épouses ont-ils un lien de parenté entre eux ?  
OUI  NON

Si oui : lequel ? .....

## – Autres renseignements divers

- numéros de téléphone où vous pouvez être contactés en cas de nécessité :

Futur(e) époux (se) : Domicile ..... Autres numéros .....

Futur(e) époux (se) : Domicile ..... Autres numéros .....

Courriels .....

- quel sera votre domicile après le mariage ?

Commune et département (code postal) .....

N° et rue .....

A ....., A .....

Le ....., Le .....

Signature du futur(e) époux/épouse :

Signature du futur(e) époux/épouse :

# 5/ Attestation individuelle

## Epoux/Epouse 1

### Vous :

Nom (En majuscules) : .....

Prénoms (Dans l'ordre de l'Etat-civil) : .....

Profession : .....

Employeur : .....

Commune de naissance : .....

Département (Code postal) : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Domicile : *(Le mariage est célébré dans la commune où l'un des deux futur(e)s époux/épouses à son domicile ou sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de publication prévue par la loi, article 74 du Code Civil ou dans la commune de domicile d'un des parents des futur(e)s époux/épouses).*

Commune : .....

Département (Code postal) : .....

N° et rue : .....

### Résidence actuelle :

Commune : .....

Département (Code postal) : .....

N° et rue : .....

Date de début de la résidence actuelle : .....

Situation familiale : Célibataire  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Pacsé(e)

Si veuf(ve) ou divorcé(e) ou Pacsé(e) :

Nom et prénom du précédent conjoint : .....

Date du veuvage, du divorce ou du P.A.C.S .....

Dossier de Mariage

(Futur (e) époux/épouse : 1/2)

## Votre père :

Nom (En majuscules) : .....

Prénoms (Dans l'ordre de l'Etat-civil) : .....

Profession : .....

Domicile : Commune : .....

Département ou pays : .....

N° et rue : .....

En cas de décès (préciser la date) : .....

## Votre mère :

Nom de jeune fille (En majuscules) : .....

Prénoms (Dans l'ordre de l'Etat-civil) : .....

Profession : .....

Domicile : Commune : .....

Département ou pays : .....

N° et rue : .....

En cas de décès (préciser la date) : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document.

A ....., le .....

Signature :

(Futur(e) époux/épouse : 2/2)

### TRÈS IMPORTANT

\* Article 441-1 du code pénal : toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée constitue un faux, qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir, la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

\* Le faux et l'usage de faux sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

# 6/ Attestation individuelle

## Epoux/Epouse 2

### Vous :

Nom (En majuscules) : .....

Prénoms (Dans l'ordre de l'Etat-civil) : .....

Profession : .....

Employeur : .....

Commune de naissance : .....

Département (Code postal) : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Domicile : *(Le mariage est célébré dans la commune où l'un des deux futur(e)s époux/épouses à son domicile ou sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de publication prévue par la loi, article 74 du Code Civil ou dans la commune de domicile d'un des parents des futur(e)s époux/épouses).*

Commune : .....

Département (Code postal) : .....

N° et rue : .....

### Résidence actuelle :

Commune : .....

Département (Code postal) : .....

N° et rue : .....

Date de début de la résidence actuelle : .....

Situation familiale : Célibataire  Veuf (ve)  Divorcé(e)  Pacsé(e)

Si veuf (ve) ou divorcé(e) ou Pacsé(e) :

Nom et prénom du précédent conjoint : .....

Date du veuvage, du divorce ou du P.A.C.S .....  
.....

(Futur (e) époux/épouse : 1/2)

Dossier de Mariage

Votre père :

Nom (En majuscules) : .....

Prénoms (Dans l'ordre de l'Etat-civil) : .....

Profession : .....

Domicile : Commune : .....

Département ou pays : .....

N° et rue : .....

En cas de décès (préciser la date) : .....

Votre mère :

Nom de jeune fille (En majuscules) : .....

Prénoms (Dans l'ordre de l'Etat-civil) : .....

Profession : .....

Domicile : Commune : .....

Département ou pays : .....

N° et rue : .....

En cas de décès (préciser la date) : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document.

A ....., le .....

Signature :

(Futur(e) époux/épouse : 2/2)

**TRÈS IMPORTANT**

\* Article 441-1 du code pénal : toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée constitue un faux, qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir, la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

\* Le faux et l'usage de faux sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

# 7/ Témoins du mariage

Chaque témoin doit produire une copie de sa pièce d'identité.

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux-mêmes afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.

NOTA. – Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe. Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Les deux personnes d'un même couple peuvent être témoins ensemble, le père et la mère de l'un des futur(e)s époux/épouses peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

1) NOM : .....

Nom de jeune fille pour les dames : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Domicile : .....

.....

2) NOM : .....

Nom de jeune fille pour les dames : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Domicile : .....

.....

3) NOM : .....

Nom de jeune fille pour les dames : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Domicile : .....

.....

4) NOM : .....

Nom de jeune fille pour les dames : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Domicile : .....

.....

# 8/ Fiche de suivi

Mariage du .....

Entre ..... et .....

Adjoint qui célèbre le mariage : .....

Elu accompagnateur : .....

## Formalités à accomplir par le service à la Population :

Formalités	Fait le :	Par :
Fiche d'intention de mariage	.....	.....
Rencontre simultanée du couple avec : L'agent municipal L'Officier d'Etat-civil (Mairie ou Adjoint)	..... .....	..... .....
Vérification du dossier	.....	.....
Mise à jour du tableau de célébration élus et réservation de la salle des mariages	.....	.....
Publication établie/envoyée (bans) le : ☺ Commune ☺ Hors Commune	..... .....	..... .....
Non opposition reçue/établie le :	.....	.....
Dispense d'audition préalable	.....	.....
Envoi du projet de mariage pour relecture : Aux intéressés A l'officier d'état-civil	..... .....	..... .....
Création de l'acte à partir du dossier sur informatique	.....	.....
Edition de l'acte de mariage et des documents annexes (extraits, certificats de mariage, écharpe, stylo et cadeau)	.....	.....
Envoi avis de mention : mairies de naissance, INSEE, TGI (PACS)	.....	.....

Dossier de Mariage